

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 12-07-2024

M.B. 10-09-2024

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 86 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant qu'en raison de leur démission de leur poste de directeur et directrice d'un centre culturel reconnu, Monsieur Bruno WYNANDS et Madame Carine DECHAUX ont perdu la qualité en vertu de laquelle ils avaient été désignés ;

Considérant qu'en raison de ces deux démissions, les mandats de membres suppléants initialement attribués, respectivement, à Monsieur Etienne STRUYF et à Madame Annaelle KINS deviennent effectifs ;

Considérant cependant le souhait de Madame KINS et de Madame LOURTIE de rester membres suppléants ;

Considérant la démission de Monsieur Pierre ERNOUX en date du 17 juin 2024 et le décès de son suppléant, Monsieur Jean-Pierre CRENIER,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la Commission de l'action culturelle et territoriale pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en centres culturels, dont :		
a) cinq issus de services culturels des différentes provinces francophones	Béatrice AGOSTI (Hainaut) Estelle DENOËL (Liège) Laurence HIGNOUL (BW) Isabelle PAUL (Namur) Frédéric PHILIPIN (Luxembourg)	Valérie FORMERY (Hainaut) Amélie COLLIN (Liège) Christiane HAAS (BW) / /
b) quatre issus d'un centre culturel reconnu	Frédéric MAZZOCHETTI Magali DEREPEPE Maud MALLET Justine CONSTANT	Denis LEFEVRE Samia AIT OUSSAID Stéphanie CALONNE Manon ISTASSE
c) un issu des services culturels de la Cocof	Barbara LENAIN	Janine LE DOCTE
d) six exerçant la fonction de directeur dans un centre culturel dont l'action est reconnue	Emilie LAVAUX Françoise KOLEN Etienne STRUYF Jérôme WYN Bernard MICHEL Edith GRANDJEAN	Nathalie LOURTIE Anaelle KINS / / / /
2° en qualité d'experts en lecture publique, dont :		
a) deux exerçant la profession de dirigeant d'un opérateur d'appui	Cécile PAUL Muriel LABORDE	
b) dix exerçant leur profession dans une bibliothèque publique locale	Damien BEUN Mathieu COURTOY Nicolas FANUEL David FRANCO Guy MARCHAL Emilie HERMAN Laurence MOUSSIAUX Isabelle PEETERS Carine REMERY Anne-France STIMART	
c) un exerçant sa profession dans une bibliothèque publique itinérante	Bénédicte DOCHAIN	
d) un exerçant la profession de directeur dans une bibliothèque publique spéciale		

».

Article 2. Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 12 juillet 2024.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD